



N° 2026/17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
 DE CARRY-LE-ROUET**

**ACTE COMMUNICABLE**

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 16 h 00,  
 Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
 Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
 En lieu ordinaire de ses séances,  
 Sous la présidence de Madame Chantal GUIONNET, Vice-Présidente du CCAS  
 Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale  
 et des Familles

Date de la convocation : le 15 avril 2026

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présent(s) : 07</p> <p>Pouvoir(s) : 04</p> <p>Absent(s) : 00</p> <p>Délibération comportant 3 pages</p>	<p>Les membres présents en séance :</p> <p>Mme GUIONNET, M. GARNONE, M. JOURDAN,  Mme VERGELY, Mme BELGACEM,  Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</p> <p>M. CARPENTIER à Mme GUIONNET  Mme GUARINO à Mme DAUBOL  M. SEGUIN à Mme BELGACEM  M. THIRION à Mme VERGELY</p> <p>Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :</p> <p>Le ou les membre(s) absent(s) : /</p>
---	--

**Secrétaires de Séance :**

Mme BELGACEM, membre du conseil d'administration du CCAS  
 Mme GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

**OBJET : BUDGET PRIMITIF DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET  
EXERCICE 2026**

Document annexé : budget primitif 2026

Rapporteur : Madame Chantal GUIONNET, Vice-Présidente du CCAS

**Vu** le code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article 123-8 qui dispose que les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centre communaux et intercommunaux d'action sociale

**Vu** la délibération du CCAS n° 2026/01 du 04 février 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2025 du CCAS de Carry-le-Rouet ;

**Vu** l'instruction budgétaire comptable M57 applicable aux communes ;

**Vu** la délibération du CCAS de Carry-le-Rouet n° 2022/27 du 29/11/2022 approuvant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Vu** la délibération du CCAS de Carry-le-Rouet n° 2026/13 du 28/04/2026 approuvant l'adoption du règlement budgétaire et financier

**Vu** la délibération du CCAS de Carry-le-Rouet n° 2026/14 du 28/04/2026 approuvant la fongibilité des crédits

**Vu** la note de synthèse sur le budget primitif 2026 ci-annexée ;

Madame Chantal GUIONNET, Vice-Présidente du CCAS, soumet à l'examen du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Carry-le-Rouet équilibré comme suit :

BP 2026		
En euros	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	104 100.00 €	104 100.00 €
Section d'investissement	15 148.98 €	15 148.98 €
<b>Toutes sections</b>	<b>119 248.98 €</b>	<b>119 248.98 €</b>

Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Où l'exposé de Madame Chantal GUIONNET, Vice-Présidente,  
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

**DECIDE**

**À L'UNANIMITÉ**

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

.../...

- **APPROUVE** le budget primitif du CCAS Carry-le-Rouet pour l'exercice 2026, chapitre par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture  
d'Istres  
Le : **29 AVR. 2026**  
Et publication ou notification



POUR EXTRAIT CONFORME  
FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 28 avril 2026

Le Président du C.C.A.S.  
**René-Francis CARPENTIER**  
Maire de Carry-le-Rouet